

NOUS VOULONS ETRE DES CITOYENS RESPONSABLES?

ALORS, VOTONS

Comment s'inscrire la première fois sur les listes électorales ?

Dès que possible, et impérativement avant le 31 décembre 2006, vous devez faire parvenir un courrier demandant votre inscription au Bureau des élections de la Mairie de votre commune de rattachement. Vous devez joindre :

la photocopie de votre livret ou de votre titre de circulation

une **attestation de domiciliation** (fournie par l'association ou l'institution où vous recevez votre courrier de la commune de rattachement).

C'est à cette adresse que vous recevrez au début de l'année 2007 votre carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

Pour avoir le droit de voter, vous devez avoir 18 ans et être rattachés dans votre commune de rattachement sans interruption depuis au moins 3 ans.

Pour toute question particulière, appelez la Mairie de votre commune de rattachement.

NE LAISSONS A PERSONNE D'AUTRE LE SOIN DE PARLER POUR NOUS.

Téléphone: 01 42 43 50 21 Télécopie: 01 42 43 50 09 Portable: 06 15 73 65 40 Email: angvc@free.fr